

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE3030

présenté par

Mme Pochon, M. Fournier, Mme Belluco, M. Raux, Mme Chatelain, Mme Arrighi,
M. Ben Cheikh, Mme Garin, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-Lundy, Mme Pasquini,
M. Peytavie, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian
et M. Thierry

ARTICLE 2

À l'alinéa 9, substituer aux mots :

« d'élaborer des solutions innovantes, y compris »,

les mots :

« de développer l'agroécologie, la résilience des exploitations ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à intégrer le développement de l'agroécologie et de la résilience des exploitations dans les objectifs visés par les actions de développement soutenue par l'Etat en matière de recherche, d'innovation et de transfert.